



Comment agir en entreprise et dans les branches professionnelles pour un développement durable plus soucieux de l'environnement ?

QUELQUES IDÉES POUR SE FORMER À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Se déplacer à bon escient

Pensons à mettre en place des modes de transport alternatif. Un employeur peut (doit) prendre en charge les frais de trajets de ses salariés lorsqu'ils utilisent un moyen de transport alternatif. Cette prise en charge, appelée forfait mobilités durables, n'est pas obligatoire. C'est pourquoi il faut imposer sa négociation dans un accord collectif d'entreprise. Lorsqu'elle est mise en place, elle est exonérée d'impôt et de cotisations. Là aussi, tout le monde est gagnant : le salarié, qui peut se déplacer avec un bilan carbone nul ou faible et l'entreprise qui offre, à moindre coût, une possibilité de transport alternatif à ses salariés et verdit son image.

Il est souhaitable d'installer dans les parkings d'entreprise des places privilégiées et sécurisées pour les utilisateurs de transports doux. En permettant aux salariés d'utiliser ces mêmes transports pour les déplacements professionnels en ville, cela peut être aussi une source de gain de temps (embouteillages, stationnement...) en prévoyant des casques et autres protections essentielles.

Développons au sein de notre structure ou en partenariat avec d'autres à proximité, une application de co-voiturage.

Oeuvrer dans de bonnes conditions

Il faut agir contre les passoires thermiques en sollicitant les directions pour investir dans l'isolation des bâtiments, l'installation de panneaux solaires, de minuteriers ou de détecteurs de présences et toute autre réflexion sources d'économie (électricité, consommables, économiseurs d'eau, etc.). Car qui dit passoires thermiques dit mauvaises conditions de travail. Agir sur celles-ci améliore les conditions de travail de tous les salariés, cadres et employés.

Dans les Conventions d'Objectifs et de Gestion, au niveau des caisses nationales de sécurité sociale, par exemple, cela doit être une priorité plus clairement affichée. Nous devons agir avec la Confédération pour imposer ces règles dans les futures Conventions d'Objectifs et de Gestion. Ces mesures existent déjà, mais elles ne sont pas à la hauteur des enjeux (actions souvent limitées au économies périphériques, papier, électricité...). Dans les Retraites Complémentaires/IP, il en est de même avec les Contrats d'Objectifs et de Moyens.

En terme d'affichage public, les entreprises ou les organismes ont tout intérêt à être exemplaires dans ce domaine. Mais attention au risque d'en rester au greenwashing, sans volonté d'instaurer une réelle RSE, voire plus une « raison d'être ».

La plantation de végétaux est aussi une bonne idée : rebord de fenêtres, toit végétalisé ; arbres ou parterres végétaux dans les parkings... et pourquoi ne pas créer un potager intra salariés ?

S'alimenter plus sainement

Enrichissons la prévention avec la mise en place d'ateliers sur l'impact de l'alimentation ; objectif « consommer plus responsables » et accentuons le développement de circuits courts et/ou bio. Cela peut être instauré en commun avec les instances, sur leur volet prévention.

La vente de paniers de producteurs proches de nos entreprises et livrés sur notre lieu de travail est mis en place dans nombre de structures. Développons un axe qui permet aussi de travailler l'aménagement de nos territoires. Et pourquoi installer des ruches sur les toits ? La production pourrait être offerte aux salariés dans le cadre de cadeaux de fin d'année ou un élément de valorisation de l'entreprise en direction de l'écologie.

Votre lieu de restauration est interne à votre entreprise, demandons un ramassage des déchets organiques. Outre l'objectif d'apprendre à trier les déchets, l'organique peut être utilisé pour le compost du futur potager salarial. La boucle est bouclée !

Sur toutes ces questions, les cadres peuvent être des « lanceurs d'alerte » utiles auprès des directions mais aussi force de propositions de la CFDT de l'entreprise ou de la fédération.

